

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1998

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: Texte en français et en anglais.
Text in French and English.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
								✓			
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

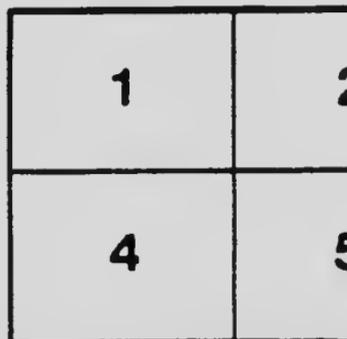
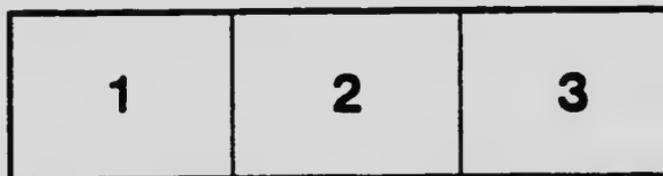
Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shell contains the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Department of Rare Books
and Special Collections,
McGill University, Montreal

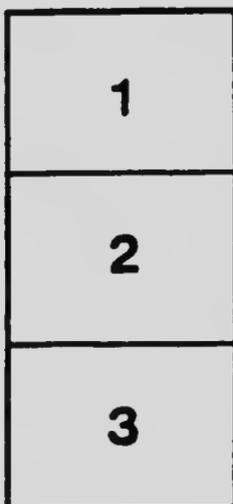
Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents.

Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



LA MAIRIE

243



MONTREAL, 25 janvier 1912.

Aux contribuables de la Cité de Montréal.

A une assemblée tenue dans le Monument National, le 27 décembre dernier, des réquisitions signées par près de vingt mille contribuables de toutes races et de toutes croyances, m'étaient soumises, me sollicitant de me porter candidat à la mairie, lors de l'élection qui aura lieu le premier février prochain.

En face d'une démarche aussi généreuse que spontanée, j'ai cru devoir accéder à cette demande, persuadé qu'en acceptant l'honneur qui m'était offert, je pourrais, si je suis élu, travailler encore plus efficacement à promouvoir les intérêts généraux de notre Ville, et réaliser l'un des rêves de ma vie: celui du "Plus Grand Montréal."

Je résolu donc de briser avec mes fidèles électeurs du quartier LaFontaine, persuadé que s'il m'était honorable d'occuper la position de premier magistrat de notre grande Cité, l'honneur devait plus particulièrement rejaillir sur eux.

Depuis 1900, date de mon entrée dans la vie municipale active, je me suis toujours appliqué à promouvoir non seulement les intérêts de mon quartier, mais aussi ceux de toute la Ville.

Dans la solution des problèmes difficiles et souvent complexes qui, pendant ce temps, ont été soumis au Conseil, je me suis sans cesse efforcé d'apporter la largeur de vue qui doit caractériser tout homme appelé à la direction et à l'administration d'une Ville dont les habitants sont de races et de croyances diverses. Justice et droits égaux pour tous, telle a été la maxime dont je me suis toujours inspiré dans tous mes actes publics, et que j'entends continuer à mettre en pratique.

Je puis même ajouter que, durant ma longue carrière municipale, je crois avoir toujours joui de l'estime et de la considération de mes concitoyens, et jamais mon intégrité, l'honorabilité de mes motifs, ou la sincérité de mes actions n'ont été mises en doute.

Je ne vous dissimulerai pas que depuis six à sept ans surtout, j'ai travaillé ardemment pour donner à la Cité de Montréal l'expansion dont elle avait besoin et qui lui était absolument nécessaire pour conserver son beau titre de Métropole du Canada.

Sachant que la Cité de Toronto faisait un effort suprême pour conquérir, et par l'étendue de son territoire et par le nombre de ses habitants, la première place au soleil de notre pays, j'ai cru qu'il incombait à tout bon citoyen ayant un oeil sur le présent et l'avenir de Montréal, de la faire entrer en lice avec notre ambitieuse voisine et de ne rien épargner pour qu'elle continue à occuper la première place parmi les autres villes du Canada.

Je ne pouvais ignorer qu'aux yeux des hommes d'affaires et des capitalistes étrangers en quête de placements, une ville a d'autant plus d'importance qu'elle est plus considérable par son étendue et sa population.

Pénétré de cette idée, je conçus le projet du "Plus Grand Montréal", et je n'ai cessé depuis de travailler à sa réalisation.

Grâce à mes efforts, secondé par quelques-uns de mes collègues et aidé par la députation de Québec, j'ai non seulement réussi à conserver à notre Ville son beau nom de Métropole, mais encore à la placer en vedette devant le monde entier.



J'estime que mes concitoyens, à quelque race ou religion qu'ils appartiennent, me rendront le témoignage d'avoir ainsi contribué pour une large part à une œuvre éminemment progressive et patriotique.

Si vous m'honorez de votre confiance, si, le premier février prochain, je suis appelé à présider à la gouverne et à l'administration de la Ville, je mettrai toute mon énergie, et l'expérience que j'ai acquise durant mes douze années de service, à travailler à sa bonne administration et à son embellissement.

Je m'efforcerai de plus de faire adopter un règlement en vertu de la loi que j'ai fait passer par la Législature en 1909, dans le but de faire préparer un plan général de toutes les rues que l'on se proposera d'ouvrir dans l'Île de Montréal, et éviter ainsi à ceux qui nous succéderont des frais énormes d'expropriation. Ce sera là le complément des annexions faites dans ces dernières années.

Une autre question vitale sur laquelle je désire attirer votre attention est celle de la diminution du pouvoir d'emprunt.

La dernière commission de législation, dont j'étais l'un des membres, adopta, à ma suggestion, un projet d'amendement à la charte pour réduire le pouvoir d'emprunt de la Cité, de 15 p. c. qu'il est aujourd'hui à 12 p. c., avec fonds d'amortissement. Ce projet reçut non seulement l'approbation unanime des membres du Conseil et du Bureau des Commissaires, mais fut tout particulièrement recommandé par cet homme intègre et expérimenté que la Ville vient de perdre dans la personne de son Trésorier, monsieur Robb.

J'ai l'intime conviction qu'étant données les finances de la Ville, cette diminution du pouvoir d'emprunt s'impose à la considération de tous ceux qui s'intéressent à son progrès.

Les hommes d'affaires de toutes classes, de même que les contribuables ayant à cœur la prospérité de la Cité, comprendront sans peine qu'il est temps de mettre une digue à la marée toujours grossissante de notre dette fondée.

Comme les intérêts dus sur les emprunts sont payables à même les revenus, et que la plupart des emprunts contractés jusqu'ici l'ont été sans pourvoir à un fonds d'amortissement, nos revenus seront bientôt complètement absorbés par ces mêmes intérêts.

Le remède que je propose à cet état de choses est de diminuer le pouvoir d'emprunt de 15 à 12 p. c. avec fonds d'amortissement. Par là, nous nous assurerons la disponibilité des revenus dont nous avons besoin tant pour l'administration de nos divers départements que pour l'éclairage et l'entretien de nos rues, mettant en même temps un terme à la marche toujours ascendante de notre dette.

En vertu de la charte actuelle, la Cité est autorisée à emprunter chaque année, pour travaux permanents, un montant représentant 15 p. c. de l'augmentation de la valeur des immeubles imposables. Mais il n'existe aucune disposition pourvoyant à ce que les emprunts ainsi contractés le soient avec fonds d'amortissement. Par suite, lors de leur échéance, au lieu d'être payés, ils seront nécessairement renouvelés.

Il importe de mettre un terme à ce système défectueux, et il est de saine administration de pourvoir au remboursement de nos emprunts, tout en diminuant nos revenus le moins possible.

Mais qu'advierait-il si, au lieu de réduire notre pouvoir d'emprunt, il était augmenté à 25 p. c., avec fonds d'amortissement? Notre dette fondée, de cinquante millions en chiffres ronds qu'elle est aujourd'hui, serait du coup portée à cent millions, ce qui veut dire que nos revenus seraient tout à fait insuffisants pour en payer les intérêts, ainsi que le fonds d'amortissement.

Bien que cette augmentation du pouvoir d'emprunt à 25 p. c. soit l'article principal du programme de mon adversaire, j'ai l'intime conviction que mes concitoyens, soucieux de leur réputation d'hommes d'affaires, et ayant à cœur le progrès de leur Ville, ne consentiront jamais à l'adopter.

Quant aux autres articles du programme de monsieur Marcil, ils sont pour la plupart tellement extraordinaires qu'ils portent en eux-mêmes leur propre réfutation.

À quoi sert, en effet, de promettre dix billets, pour vingt-cinq centins, lorsque la Ville et la Compagnie sont liées par un contrat qui n'expirera qu'en 1922? Depuis quand, avons-nous vu une partie, que ce soit un millionnaire ou le plus humble des contribuables, changer les conditions d'un contrat sans le consentement de l'autre partie? Encore une fois, cette promesse de mon adversaire ne peut raisonnablement être prise au sérieux.

Monsieur Marcil, s'il est élu maire, promet de faire construire, durant son terme de deux ans, un pont immense reliant la rive Sud du St-Laurent à l'Île de Montréal, pour aboutir au Nord de la rue Sherbrooke. Peut-on être plus extravagant en fait de promesses?

Quant à sa taxe proportionnelle, elle consisterait dans la répartition du coût des égouts, de la construction des trottoirs permanents et de l'entretien des trottoirs durant l'hiver, non pas d'après l'étendue du front des immeubles, tel qu'actuellement, mais d'après la valeur cotisée de ces mêmes immeubles. Ce mode de répartition, loin d'être équitable, serait la consécration de la plus criante des injustices, puisqu'il serait tout à l'avantage des propriétaires de lots vacants, au détriment de ceux dont les terrains sont déjà bâtis.

Je ne parlerai pas de l'abolition de la qualification foncière. Tout le monde sait que, depuis des années, cette mesure a toujours reçu l'approbation des divers Conseils qui se sont succédés, mais que le Conseil Législatif s'est toujours refusé à l'accorder.

Maintenant, je suis au Conseil depuis près de douze ans, mon adversaire n'en fait partie que depuis six huit mois: J'ai à mon acquit tout un passé de travail et de dévouement au service de la Cité, M. Marcil, pendant son court passage à l'Hôtel de Ville, n'a encore rien fait. J'ai largement contribué au "Greater Montreal", mon adversaire s'est même opposé à l'annexion de Notre-Dame de Grâce, préférant l'annexer à Westmount.

Je ne vous fais pas de promesses, mais je vous soumets des actes et des œuvres accomplis.

Si vous croyez que je mérite la position de premier Magistrat de notre belle Cité, votez pour moi le premier février prochain.

Si, au contraire, vous pensez que mon adversaire sera plus en état que moi de prendre les intérêts de la Ville, votez pour lui.

J'ai foi dans votre jugement, et quel que soit le verdict qui sera rendu, je m'y soumettrai de bonne grâce.

L. A. Lavallee.

MAYORALTY



To the tax-payers of the City of Montreal.

MONTREAL, January 25th, 1912.

Gentlemen:—

Requisitions signed by nearly 20,000 tax-payers were handed to me at the "Monument National," on December, 27th last, praying that I be a candidate for Mayor in the election which takes place on the first of next February.

Ever since 1900, when I joined municipal politics, I always sought the welfare both of my ward and of the whole City.

In the discussion of the difficult and oft-times complicated problems which were submitted to Council, in that period, I always endeavoured to act with the broadmindedness which should inspire every man taking part in the government of a City whose inhabitants belong to various races and creeds. Justice and equal rights to all, such was the paramount principle directing all my public actions and which I intend practicing in the future.

I might say here that, during my lengthy municipal career, I think I enjoyed the consideration and esteem of my fellow-citizens, and neither my integrity, the honorability of my intentions nor the sincerity of my actions were ever regarded with any suspicion.

I beg to emphasize the fact that, for the past six or seven years more especially, I eagerly labored to give Montreal the expansion she needed and required absolutely in order to keep her good name as the metropolis of Canada.

Knowing that Toronto made the greatest efforts to win first place under the sun of this country, both through her extended territory and increased population, I thought it behooved every good citizen concerned with the future of Montreal to put the latter in line with our ambitious rival and spare nothing to keep her at the head of Canadian cities.

I could not ignore that, in the eyes of business men and foreign capitalists looking for investments, the importance of cities is based on their territory and population.

Being impressed by that idea, I conceived the design of a Greater Montreal and I spared no effort for it to materialize.

Thanks to my labors, seconded, I must say, by some of my colleagues and the Quebec Legislature, I succeeded not only in keeping Montreal as the Metropolis but also in putting her in good place before the whole World.

I reckon that my fellow-citizens, whatever may be their race or religion, will acknowledge that I thus assisted in a large measure a most progressive and patriotic achievement.

Should you honor me with your confidence by calling upon me to preside over the City's administration, on the first of next February, I shall devote my entire energy and the experience I acquired in twelve years of public service to work towards improving our streets and beautifying Montreal generally.

I shall do my utmost for the adoption of a by-law, by virtue of the Act I secured from the Legislature, with the object of preparing a General Plan of all the streets to be opened on Montreal Island, thus avoiding expropriation costs for our successors.

Another vital question to which I may call your attention is the borrowing power of the City.

The last Legislation Committee, to which I belonged, carried, on my suggestion, a draft amendment to the Charter for reducing the City's borrowing power from 15 p.c., as it now is, to 12 p. c. with a sinking fund. Not only was that project approved unanimously by the Council and Board of Control, but it was particularly recommended by the esteemed and experienced man of whose valuable services we were recently deprived, Mr. William Robb, the Ex-City Treasurer.

It is my inmost conviction that, considering the present state of the City's finances, such a reduction of the borrowing power commands the most serious consideration of all who feel an interest in its progress and development.

Business men of all classes, as well as the tax-payers having the City's prosperity at heart, must easily realize that it is high time to check the ever-growing tide of our consolidated debt.

As the interest on the loans is paid out of the revenue, and, moreover, there is no sinking fund to most of the loans floated so far, our yearly revenue will soon be totally absorbed by the interest.

My remedy of such a state of things consists in reducing the borrowing power from 15 to 12 p. c. with the constitution of a sinking fund.

We shall in this way keep our revenue for the management of the various civic departments as well as lighting and street cleaning, and the ever ascending movement of the debt will come to an end.

According to the present Charter, the City is authorized to borrow every year, for permanent work, a sum representing 15 p. c. of the increase on the assessable real estate; but there is not any proviso constituting a sinking fund for these loans. So that, instead of being paid at maturity, they are necessarily renewed.

It is urgent to stop a system so defective, not to say absurd. We must provide for the repayment of our loans whilst affecting our revenue as little as possible.

But what would happened if, instead of reducing our borrowing power, we should increase the same by 25 p. c. with a sinking fund? Our consolidated debt which is fifty odd millions to-day, would all at once rise to \$100,000,000, and our revenue would not be sufficient for paying the interest and the sinking fund.

In spite of it being the main plank of my opponent's platform, I sincerely believe that my fellow-citizens, desiring to maintain their own reputation as business men and having the City's progress at heart, shall never consent to the adoption of the 25 p. c. increase on the City's borrowing power.

As to the other parts of Mr. Marcil's program, they are for the most so extraordinary that they carry with them their own condemnation.

What is the use, for instance, to promise ten tickets for twenty-five cents, when the City and the Company are both bound by a contract which only expires in 1922? Since when have we seen a party, be he a millionaire or the humblest rate-payer, changing the clauses of a contract without the consent of the other party? Once more I say that this promise of my opponent cannot be considered seriously.

Mr. Marcil promises that, should he be the next Mayor, he will cause an immense bridge to be constructed, within his two years of office, from Sherbrooke Street across the St. Lawrence river to the South shore. Can electoral pledges be more extravagant?

As to his so-called proportional taxation, it would consist in paying for the sewers and the construction and winter-cleaning of permanent sidewalks, not by a special tax apportioned upon the land alone in proportion to its frontage, as at present, but upon the whole property, land, houses and all. Far from being equitable such an apportionment would cause a most crying injustice, as it would work to the single benefit of the proprietors of vacant lots and to the detriment of those who own buildings.

I shall not dwell upon the abolition of the real estate qualification. Everyone knows that, for the past few years, a measure to that effect was approved by one City Council after another, but the Legislative Council refused to sanction the same.

Now, I have been nearly twelve years in the City Council. My opponent sat there for eighteen months only. I have behind me a record of labor and devotedness for the City's welfare. Mr. Marcil did nothing during his short stay in the Council. I greatly assisted in making Greater Montreal whilst my opponent objected to the annexation of Notre-Dame de Grâce and suggested the union with Westmount rather than the metropolis.

I make no promises; but I submit actions and accomplished facts.

If you believe that I deserve the honor of being the first magistrate of our beautiful City, then vote for me on the first of next February.

If, on the contrary, you are of the opinion that my opponent is better able to safeguard the interests of the City, then vote for Mr. Marcil.

I have faith in your judgment, and whatever may be your verdict, I shall accept it graciously.

L. A. Lavallee.



